

2025 numéro 23
10 avril 2025

FiscAlerte - Canada

Budget de Terre-Neuve-et- Labrador de 2025-2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

« Nous sommes à un moment charnière de notre histoire, unis par notre résilience, notre ingéniosité, notre éthique de travail et notre engagement indéfectible à bâtir un avenir meilleur pour Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada.

Bien que les tarifs douaniers et les menaces puissent nuire à nos échanges commerciaux avec un pays, ils ouvrent la porte à de nouvelles possibilités avec d'autres. Comme toujours, nous grandissons en affrontant les défis auxquels nous faisons face avec détermination et ténacité. Comme Winston Churchill l'a un jour dit : "les difficultés maîtrisées sont des occasions gagnées" ».

Siobhan Coady, vice-première ministre et ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador
Discours du budget de 2025-2026

[Traduction]

Le 9 avril 2025, la vice-première ministre et ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador (« T.-N.-L. »), Siobhan Coady, a déposé le budget de la province pour l'exercice 2025-2026. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe ni aucune hausse de l'impôt sur le revenu.

La ministre prévoit un déficit de 372 millions \$ pour 2025-2026 et s'attend à un retour à une situation d'excédent budgétaire pour 2026-2027.

Voici un sommaire des principales mesures fiscales annoncées.



Façonner l'avenir
en toute confiance

Mesures fiscales visant les entreprises

Aucun changement n'a été proposé aux taux d'imposition des sociétés pour 2025 et les années suivantes ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$.

Le tableau A présente un résumé des taux d'imposition des sociétés applicables à T.-N.-L. pour 2025.

Tableau A - Taux d'imposition des sociétés applicables à T.-N.-L. pour 2025¹

	T.-N.-L.	Taux fédéraux et provinciaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises ²	2,50 %	11,50 %
Taux général d'imposition des sociétés ^{2, 3}	15,00 %	30,00 %

¹ Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

² Le taux d'imposition des sociétés fédéral pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles a été abaissé à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux général fédéral d'imposition des sociétés de 15 %, et à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux d'imposition fédéral des petites entreprises de 9 %. Ces réductions ne sont pas prises en compte dans les taux fédéraux et provinciaux combinés présentés ci-dessus.

³ Un impôt fédéral supplémentaire de 1,5 % sur le revenu imposable s'applique aux banques et aux assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe).

Mesures fiscales visant les particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers de T.-N.-L. pour 2025.

Tableau B - Taux d'imposition des particuliers de T.-N.-L. pour 2025

Taux applicable à la première tranche ¹	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche	Taux applicable à la cinquième tranche	Taux applicable à la sixième tranche	Taux applicable à la septième tranche	Taux applicable à la huitième tranche
De 0 \$ à 44 192 \$	De 44 193 \$ à 88 382 \$	De 88 383 \$ à 157 792 \$	De 157 793 \$ à 220 910 \$	De 220 911 \$ à 282 214 \$	De 282 215 \$ à 564 429 \$	De 564 430 \$ à 1 128 858 \$	Plus de 1 128 858 \$
8,70 %	14,50 %	15,80 %	17,80 %	19,80 %	20,80 %	21,30 %	21,80 %

¹ Les particuliers qui résident à T.-N.-L. le 31 décembre 2025 et dont le revenu imposable est d'au plus 22 527 \$ ne paieront pas d'impôt sur le revenu provincial en raison de la réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus. La réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus est récupérée quand le revenu dépasse 23 928 \$, jusqu'à son élimination, ce qui entraîne une majoration de 16 % de l'impôt provincial applicable sur le revenu entre 23 929 \$ et 30 159 \$.

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025 pour les tranches de revenu imposable supérieures à 282 214 \$.

Tableau C – Taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025

Tranche	Revenu ordinaire ¹	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 282 215 \$ à 564 429 \$	53,80 %	44,82 %	47,81 %
De 564 430 \$ à 1 128 858 \$	54,30 %	45,51 %	48,38 %
Plus de 1 128 858 \$	54,80 %	46,20 %	48,96 %

¹ Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

Autres mesures

La Prestation aux aînés et son seuil d'admissibilité seront indexés à l'indice des prix à la consommation.

Le budget ne propose aucun changement aux montants et aux crédits d'impôt personnels de la province.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats ou avec l'un des professionnels suivants :

Troy Stanley

+1 709 570 8290 | troy.a.stanley@ca.ey.com

Norman Byrne

+1 709 570 8285 | norman.j.byrne@ca.ey.com

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site ey.com/ca/fr/budget.

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.